



**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

*Un Peuple – Un But – Une Foi*

**Région de Sédhiou**

ooooo /ooooo //ooooo

Département de Goudomp

ooooo /ooooo //ooooo

Arrondissement de Karantaba

**COMMUNE DE BAGHERE**  
**PLAN TRIENNAL D'INVESTISSEMENT (PTI)**  
**(2021 – 2023)**

Août 2020

## Sommaire

<b>Sommaire .....</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>I. PRESENTATION DU DEPARTEMENT .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>1.1. Situation géographique.....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>1.2. Milieu naturel.....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.2.1. Le climat .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.2.2. Le relief et les sols .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.2.3. Les ressources en eau .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.2.4. Les ressources forestières et fauniques .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>1.3. Situation socio-démographique .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.3.1. Effectif et structure de la population ...	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.3.2. Ethnies et religions .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.3.3. Répartition spatiale de la population...	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.3.4. Urbanisme et cadre de vie .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.3.5. Mouvements de populations, conflits et initiatives de paix .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>Signet non défini.</b>	
<b>II. SYNTHESE DU BILAN DIAGNOSTIC .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>2.1. Vision .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>2.2. Orientations stratégiques .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>III. ACTIONS RETENUES.....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

## Introduction

Le Sénégal est l'un des rares pays en Afrique de l'Ouest qui a enclenché le processus de décentralisation bien avant les indépendances avec la création des communes de Gorée et de Saint-Louis. Cette volonté soutenue des gouvernants d'alors devrait, entre autres, faciliter la mise en œuvre de politiques de décentralisation fiables et porteuses de développement durable. L'adoption du Code de l'Administration Communale en 1966, la création des Communautés rurales en 1972 et la régionalisation en 1996 sont autant d'actes qui matérialisent cet engagement.

Dans le même sillage et pour davantage renforcer la démocratie locale, les nouvelles autorités sénégalaises se sont engagées dans une nouvelle réforme appelée « Acte III de la décentralisation ». Il s'agit de « **préparer un cadre adéquat pour la territorialisation des politiques publiques ...** » et d'« **Organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable d'ici à l'horizon (...)** ». <sup>1</sup> A ce titre, l'Acte III doit s'adosser sur une politique visant à rendre plus dynamique la participation locale, et l'autonomisation financière des entités territoriales. La mise œuvre d'une telle réforme justifie l'adoption d'un nouveau Code général des Collectivités locales matérialisé par la **Loi n° 2013-10 du 19 décembre 2013 modifiée**, qui abroge et remplace les lois **n° 96-06 et 96-07**. **L'article 3 de ce code dispose que:**

**« Les collectivités locales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et environnemental d'intérêt local.**

**Les collectivités locales sont seules responsables dans le respect des lois et règlements, de l'opportunité de leurs décisions.**

**Elles associent en partenariat, le cas échéant, à la réalisation des projets de développement économique, social et environnemental, les mouvements associatifs et les groupements à caractère communautaire dans le respect de l'équité de genre ».**

En outre, les articles 314 et 315 du CGCL disposent respectivement que les départements et les communes reçoivent les compétences suivantes, l'élaboration et l'exécution du plan départemental de développement (PDD) et du plan développement communal PDC en articulation avec les stratégies et les politiques nationales. Pour traduire cet ensemble de textes juridique, les partenaires au développement tels la Direction d'Appui au Développement local et le PNDL ont proposé aux acteurs de la décentralisation et du développement local un guide pour l'élaboration de document de planification locale, le PRODDEL en a aussi joué sa partition en mettant à la disposition des acteurs les outils y afférents. C'est dans ce cadre que l'Agence Régionale de Développement (ARD), dans sa mission de

---

<sup>1</sup> Acte III de la décentralisation : Rapport d'étape : diagnostic, propositions de réformes et perspectives, avril 2014, p.5,

coordination et d'appui technique aux collectivités locales, en collaboration avec PRODDEL comme partenaire financier, appuie douze (12) collectivités locales de la région de Sédhiou dont la commune de Baghère dans l'élaboration de son Plan de Développement communal PDC.

Un Plan Triennal d'Investissement (PTI), élaboré et intégré dans ledit PDC, fait l'objet aujourd'hui d'une révision, pour le rendre plus actuel suivant les nouvelles priorités de la Commune. Laquelle révision a été prise en charge par le Programme National de Développement Local (PNDL).

## **I/ PRESENTATION DE LA COMMUNE**

### **La situation géographique**

La commune de Baghère est une collectivité locale de la région de Sédhiou et plus précisément au département de Goudomp et à l'Arrondissement de Simbandi Brassou. Elle est limitée :

- au Nord par la forêt classée de Balmadou ;
  - au Sud par la République de Guinée Bissau ;
  - à l'Est (plus précisément au Nord - Est) par la C de Niangha ;
  - à l'Ouest par la C de Dioudoubou (au Nord - Ouest) et de Simbandi Brassou (au Sud -Ouest). On n'y accède par la nationale n°6 communément appelée la route du Sud qui la traverse d'Est en Ouest et qui relie Kolda à Ziguinchor.
- Cette commune issue du démembrement de l'ancien arrondissement de Tanaff, se situe dans la région de Sédhiou, département de Goudomp, est créée par décret n° 2008-1495 du 31 décembre 2008 portant application des modifications de la loi n°72-02 du 1er février 1972 relative à l'organisation de l'Administration territoriale et locale. La superficie de la commune est de 134km<sup>2</sup>. La Commune de Baghère a une population de 10700habitants répartis dans 23 villages. Sur le plan historique, le village de Baghère a été créé par le Cherif Younouss AÏDARA.

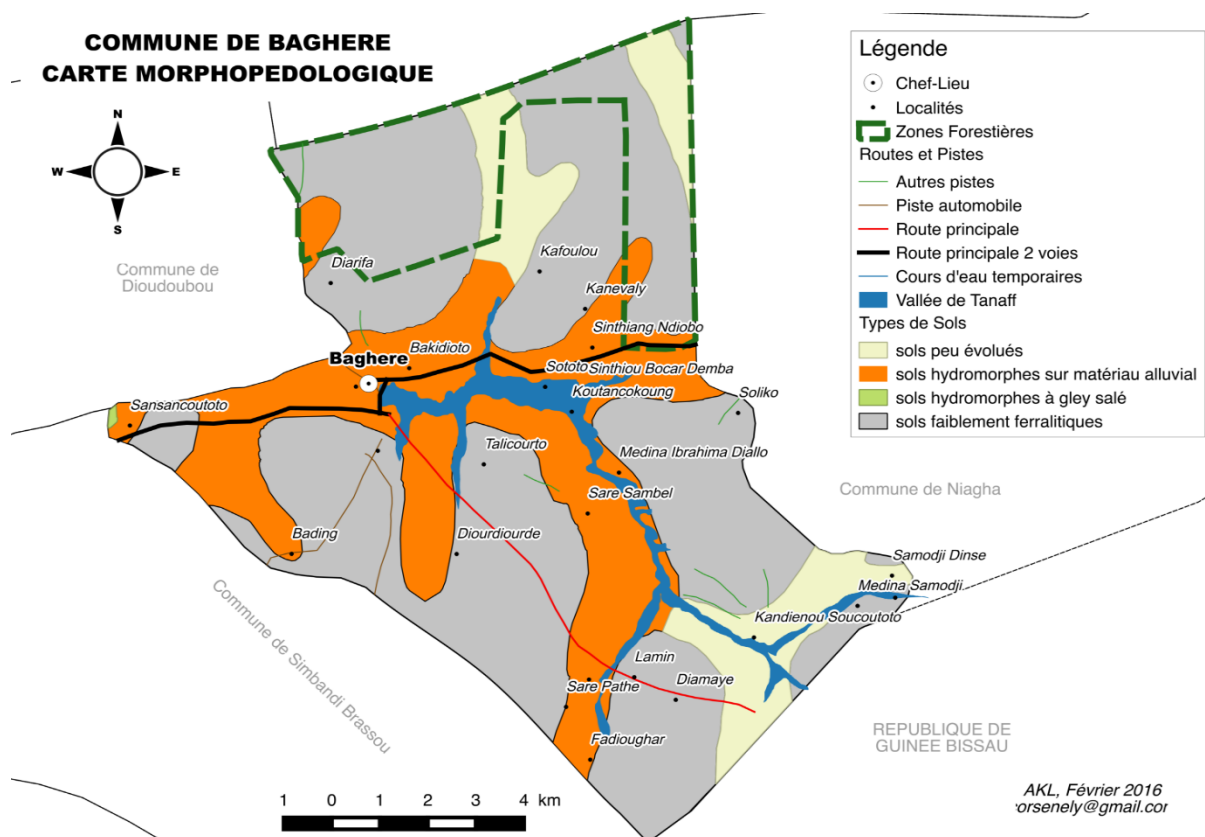


## 1. Les sols

Les sols sont à dominance argilo-sablonneuse au niveau des plateaux (Deck-Dior) tandis que dans les vallées, on trouve des sols argileux à structure compacte propre à la riziculture (Sols hydro morphes). Cependant on peut noter des différences entre les zones liées au mode d'occupation des sols, aux systèmes d'exploitation ainsi qu'aux conditions climatiques.

## 2. Le relief

La Commune présente une succession de plateaux ferrugineux tropicaux avec par endroit des affleurements rocheux et de vallées mortes constituées par les petits affluents du fleuve Casamance, avec une pente relativement forte. Des bas-fonds inondables offrent des possibilités d'aménagement agricole et d'abreuvement pour le bétail, d'autant plus que la nappe phréatique y est captée à 3 ou 8 m de profondeur.



### **3. Le climat**

Les températures minimales varient de 16°C en décembre à 23°C en juin, pour des températures maximales variant de 31°C en août à 39°C en mai. Les vents sont périodiques : de novembre à mars l'harmattan chaud et sec souffle d'Est en Ouest ; de mars à mai, les alizés soufflent d'Ouest en Est ; la mousson, annonciatrice de l'hivernage, est présente de juin à octobre.

### **4. La pluviométrie**

La Commune accuse une pluviométrie moyenne annuelle de 1095,7 mm répartie de mai à octobre sur 74 jours en moyenne ces dix (10) dernières années. Ces données sont typiques des zones à climat tropical humide, avec une saison sèche de sept à dix mois qui alterne avec une saison des pluies de deux à cinq mois. Ces dernières années, la période des pluies s'installe tardivement et ne commence qu'au mois de juin. Ce mois est devenu au fil très peu arrosé. Cette année, le mois de juillet qui constituait naguère une période faste, a été très peu arrosé.

### **5. La faune**

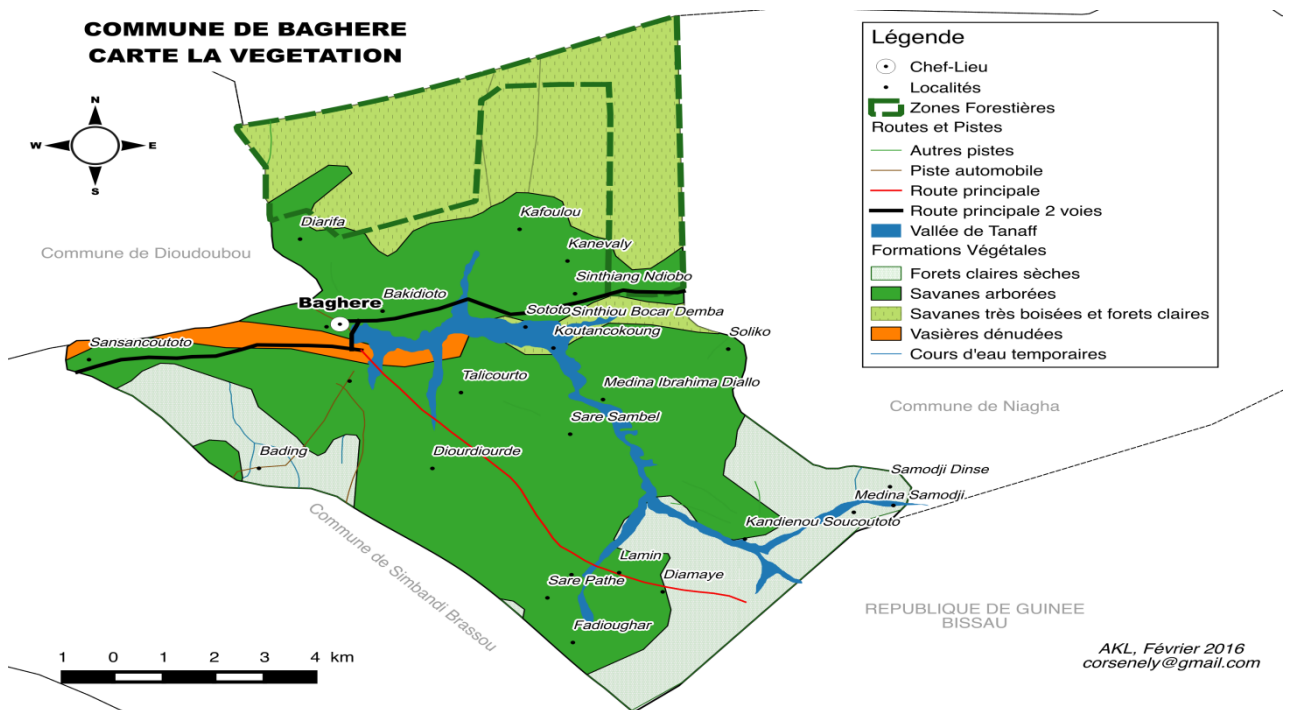
La faune sauvage comprend des phacochères (dans la forêt classée de Balmadou), des Patas, des guibs harnachés, des grivets (singes rouges arboricoles), des genettes, des cynocéphales, des petits rongeurs, des biches, des reptiles. L'avifaune comprend des pintades, des tourterelles, des rolliers, des calaos, des rapaces etc. Cependant l'exploitation de certaines espèces par l'homme ainsi que la destruction progressive des habitats sauvages (parcours du bétail, augmentation de l'emprise des Cultures) a engendré une forte diminution de cette ressource dans la période récente. Ainsi en dépit des potentialités forestières, les ressources cyno génétiques sont faibles et localisées presque exclusivement à l'intérieur de la forêt classée. Aujourd'hui la chasse est interdite dans la Commune (le territoire ne compte aucune zone amodiée) en dehors du "permis coutumier" attribué à certains habitants.

### **6. La végétation**

Le paysage est à dominance agraire, les formations forestières étant le plus souvent dégradées et ouvertes. On trouve une savane arborée dense dans la zone forestière avec la présence d'une portion de la forêt classée de Balmadou. La flore y est exubérante et diversifiée. Par ailleurs on trouve une forêt claire au niveau de la bande frontalière de la Guinée-Bissau. Pour le reste il existe des poches dispersées de savanes arborées et arbustives sur l'ensemble du territoire de la Commune. L'intérieur de la Commune est caractérisé par la présence de plaines occupées par des rizières et des palmeraies.

Les essences les plus représentées sont les kapokiers (*Bombax costatum*), le Dimb, le Santan, le VEN, le Linke et le Caïlcédrat. On trouve en outre pour les grands arbres le Tali, le Peli et l'Ir. Enfin en dehors des zones frontalières

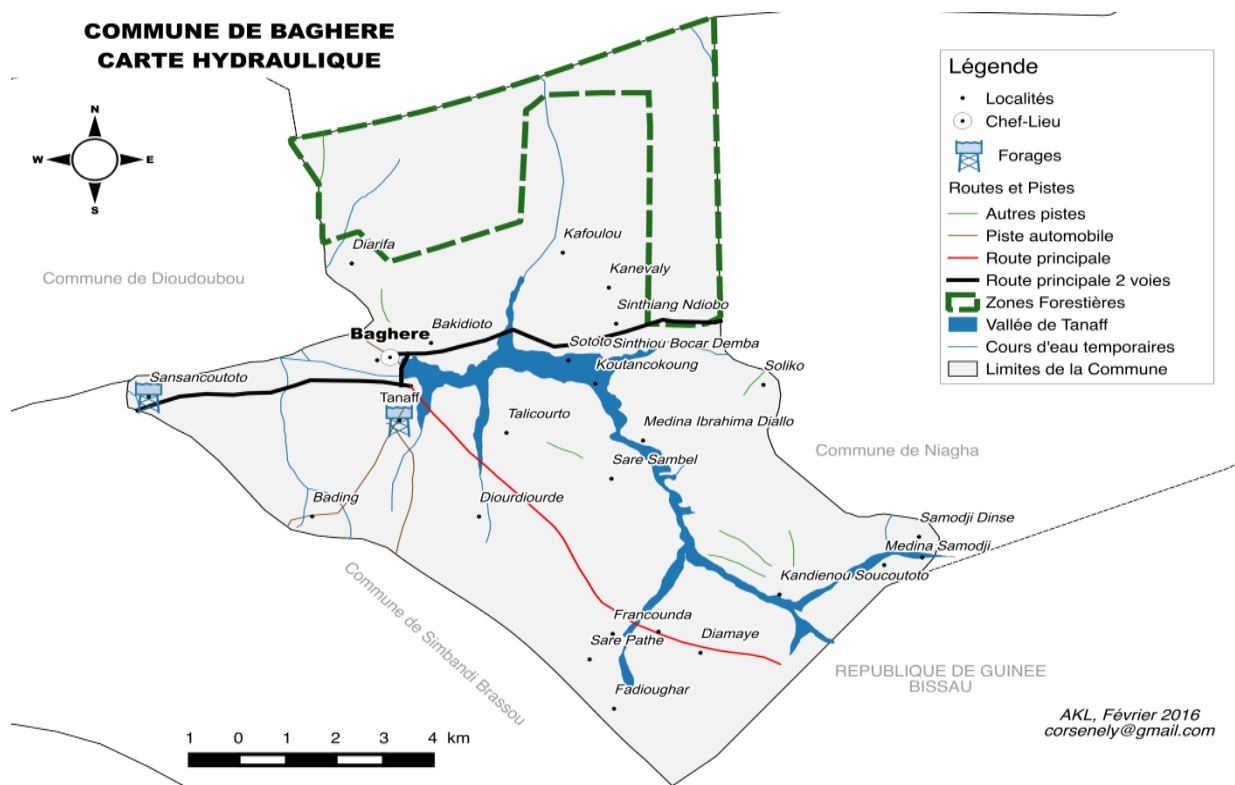
proprement dites, on note la présence, plus rare, de Kadd, de Baobabs, de Néré et de fromagers. Enfin dans les vallées, aux abords des rizières on trouve des palmiers à huile et des rôniers. Par ailleurs, d'autres espèces sont recensées comme le Rat, le Koulocala, le Kinkeliba, le Volosa, le Voloba, le Nianing Soli, le Nianingkoyo et des essences comme le Koudie, le Keliet le la loi. Le domaine forestier est globalement en diminution du fait de l'exploitation de la forêt par l'homme et des incendies fréquents en saison sèche.



## 7. L'hydrographie et l'hydrologie

La Commune bénéficie d'un potentiel hydraulique très important. En effet, la partie Ouest de la Commune est occupée par le fleuve Casamance dont un affluent remonte vers l'Est.

Elle bénéficie également de 13 mares, 4 marigots et de 2 bassins mais qui, pour la plupart, tarissent aux mois de mars et d'avril et sont progressivement gagnés par le sel. La nappe phréatique connaît un phénomène général de salinisation plus ou moins accentué selon les zones. Elle se situe à une profondeur de 20 à 35 m mais au niveau des bas-fonds elle est à 5 – 7 m.



## 1.2. le milieu humain

### 1.2.1. L'historique du peuplement

Le peuplement des villages de la commune de Baghere s'est fait autour du village de Kandiénoug et de Baghere qui constituent des villages traditionnels.

### 1.2.2. La répartition de la population

Les villages sont répartis de manière à peu près égale entre les trois zones que compte la commune, car on a une moyenne de 8 villages par zone. Seule la zone frontalière ou « Kandiénou 1 » compte neuf (9) villages. Malgré son plus grand nombre de villages, elle ne concentre que 35% de la population de la Commune soit 5296 hbts. C'est dans la zone centre (Baghère) où se concentre l'essentiel des populations, plus de la moitié de la Commune, 7 297 hbts (soit 48% de la population). Cela s'explique par le fait que c'est la zone qui concentre l'essentiel des infrastructures économiques et sociales de base. De plus, c'est le chef-lieu de la Commune. La zone forestière Kénéwal quant à elle concentre 17% de la population soit 2559 hbts.

### 1.2.3. L'état et la dynamique de la population

La Commune de Baghère compte 15152 habitants répartis dans les 23 villages qu'elle compte. Cette population est répartie dans 780 concessions divisées en 880 ménages. La population moyenne par ménage est 17



personnes. La population est composée de Mandingues, peulhs, Mandjack, Balantes. L'islam est la principale religion pratiquée dans la collectivité locale avec 95% d'adeptes, ensuite vient le christianisme avec 4% de pratiquants ensuite les autres (animistes) 1%. Les musulmans sont regroupés au sein des trois grandes confréries du pays à savoir le tidianisme, le mouridisme et la khadyra

## **II. SYNTHÈSE DU BILAN DIAGNOSTIC**

### **2.1. Vision**

### **2.2. Orientations stratégiques**

Axe 1 : Les infrastructures qui mettent l'accent sur la dotation de la commune de fondement solide à travers le renforcement des infrastructures socio de base, les infrastructures de productions et les infrastructures de services

Axe 2 : Mise à niveau des acteurs de la Commune pour une bonne prise en charge des besoins des populations à travers les formations, le renforcement des outils de travaux et l'augmentation de personnel qualifiés dans tous les secteurs.

Axe 3 : La Consolidation des acquis de Commune à travers une bonne planification de toutes les actions, l'aménagement de l'espace et la mise en place d'un suivi-évaluation concerté des activités au niveau de la Collectivité locale.

## **III. ACTION SRETENUES**

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
<b>Secteurs sociaux</b>						
SANTE	relever la plateau médical du poste de santé	baghère	15000	0	0	15000
	équiper le poste de santé	baghère	10000	0	0	10000
	construire des bâtiments au niveau du poste	baghère	20000	20000	0	40000
	acquérir une ambulance médicalisée pour la commune	baghère	0	40000	0	40000
	construire et équiper 2 cases de santé	sinthiang Ndiobo, Lamel	70000	70000	0	140000
	Construire une maternité au poste de santé	Kandiénoung	20000	0	0	20000
	clôturer la case et les 2 postes de santé	baghère, Kandiénoung-Sansancouto	11000	11000	0	22000
	ériger la case en poste e santé	Kandiénoung	0			0
EDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE	construire et équiper une CTP	Kandiénoung		25000		25000
	construire et équiper un CEM	baghere		200000		200000

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
	construire et équiper 22 salles de classe	kandiéno soucoutoto (3SDC), samodji densé (3SDC), diamaye (2SDC), francounda (1SDC), fadiougnar (2SDC), sinthiang yoro (3SDC), talicourto (3SDC), sinthiou bocar demba (2SDC), diarifa (1SDC), bakidioto (2SDC)	50000	50000	87000	187000
	Clôturer 4 écoles élémentaires	Kandiénoung-Sansancoto-sinthiou yero-sinthian Ndiobo	22000	11000	11000	44000
	Construire 6 blocs d'hygiène/école	Kandiénoung-Sinthiang Yero, francounda	12000	0	0	12000
	branchement des écoles aux réseaux d'AEP de Baghère et Knadiéno	toutes les écoles	5000	5000	5000	15000
	Réhabiliter 5 blocs de toilettes/écoles	talicourto, SinthiangNdiobo, francounda, kandiéno soucoutoto	8000	0	0	8000
	clôturer les écoles élémentaires	toutes les écoles sauf bakidioto, kénéval et soliko	25000	25000	25000	75000

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
	Construire et équiper 3 écoles coraniques	Kandié noug-Kénéwal, bakidioto	0	34000	17000	51000
	Equiper les écoles en table banc	toutes les écoles	5000	5000	5000	15000
HYDRAULIQUE	Etendre le réseau d'AEP vers les autres localités	Kandié noug (samodji mansa, fadiougnar, francounda, solicko, saré sambel, saré pathé) Baghere (talicourto, sansancouto, diarifa, kafoul, kénéwal, sinthiou bocar, medina ibrahima diallo, sinthian diobo)	10000	10000	10000	30000
	Réhabiliter le pont-barrage	Sansancoto	0	0		0
ASSAINISSEMENT ET HYGIENE	Construire des canaux d'évacuation d'eau	kandié noug-Saré Sambel SaréSambel-Kénéwal, Diarifa, Baghere, sansancouto	0	0	0	0
JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS	construire et équiper 2 foyers des jeunes	Kandié noug-Sansancoto		50000	50000	100000
	construire et équiper un centre socio-professionnel	Kénéwal		50000		50000
	aménager 3 Fermes agricoles	3 zones		26000	18000	44000
	clôturer 2 terrains de sport	kandié noug soucototo, francounda	15000	15000		30000

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
	construire et équiper un centre socioculturel	baghère		50000		50000
	construire et équiper une maison des jeunes	baghère		50000		50000
ENVIRONNEMENT/HABITAT /CADRE DE VIE	lotir les villages	sansancouto, baghère, bakidioto, diarifa, kénéval, sototo, kandiénou	10000	10000	10000	30000
GENRE ET PROMOTION DE LA FEMME	construire et équiper une maison de la femme	baghère		50000		50000
<b>Sous-total 1</b>						<b>1353000</b>
<b>Secteurs économiques</b>						
AGRICULTURE/ARBORICULTURE/MARAICHAGE	Equiper les OP en matériel agricole (tracteurs)		0	0	0	0
	Clôturer 3 périmètres maraichers		7000			7000
	aménagement de 3 Fermes agricoles	3 zones	36000	18000		54000
ELEVAGE	néant					0
PECHE/AQUACULTURE/PISCICULTURE	Mettre en place 4 étangs piscicoles	BAGHERE-BAKIDJOTO-TALICOURTO-KENEWAL	0	0	0	0
	Mettre en place une fabrique d'aliments	baghère	0			0
ARTISANAT	néant					0

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
<b>sous-total 2</b>						<b>61 000</b>
<b>Secteurs d'appui à la production</b>						
COMMERCE	construction 2 marchés permanents	Baghere et Sansancoto	20000	20000		40 000
	construire 2 marchés hebdomadaires	Kénéwal et Lamel	10000	10000		20 000
TRANSPORT ET COMMUNICATION	Construire des pistes de production	Diarifa-baghère (4km); Kafoul- RN6 (4km); Kandiénoung-Saré Sambel-Kénéwal (15km); RN6-soliko (3km); madina ibrahima diallo-kandiénou (4km); diamaye-kandiénou (2,5km)	500000	475000		975 000
	construire des pontons d'affranchissement	lamel-Kandiénoung; kandiénou-diamaye	17000			17 000
COMMUNICATION	renforcer la couverture téléphonique des zones non couverte (orange, tigo)	toute la commune	0	0	0	0
ENERGIE	Etendre le réseau électrique	ligne: kénéwal-madina ibrahima diallo-kandiénou-diamaye; ligne: talicourto-samodji-soliko;	15000	15000		30 000

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
<b>sous-total 3</b>						<b>1 082 000</b>
<b>Autres</b>						
GOUVERNANCE	équiper l'hôtel communal	Baghère	16000			16 000
<b>sous total 4</b>						<b>16 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>2 512 000</b>

Arrêté ce présent Plan Triennal d'Investissement (PTI) de la Commune de Baghère à la somme de **deux milliards cinq cent douze millions de francs (2 512 000 000F CFA)**.